

Le centre d'éthique clinique, un outil à la disposition de tous à Cochin

Depuis 2002, une structure expérimentale est implantée au sein du groupe hospitalier Cochin – Saint-Vincent de Paul : **le centre d'éthique clinique**.

Ce centre a été conçu comme un dispositif d'accompagnement de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades. L'hypothèse était que cette loi, en rendant le patient davantage partenaire dans la décision médicale, allait lui donner une nouvelle place.

La question était de vérifier si celle-ci n'allait pas compliquer la relation médecin-malade et provoquer de nouvelles tensions, plutôt que de conforter leur confiance réciproque, objectif poursuivi par la loi.

Le but du Centre d'éthique clinique est d'aider et d'accompagner tous ceux, patients, proches et équipes soignantes qui sont confrontés à des décisions médicales éthiquement difficiles.

Exemples :

- Faut-il transfuser contre son gré ce patient qui est témoin de Jéhovah ?
- Pouvons-nous respecter le refus de cette femme de 83 ans de se faire amputer alors qu'elle pourrait encore vivre des années sans jambe, compte tenu du reste de son état de santé ?
- Que faire face à un malade inconscient pour qui des décisions thérapeutiques décisives mais risquées sont à prendre ?
- Peut-on, doit-on arrêter les traitements chez cette personne en fin de vie ?

Face à ces situations, que décider et qui doit décider : le médecin, le patient, les proches ?

L'objet de l'éthique clinique est de faire intervenir un tiers dans la réflexion.

A cette fin, l'équipe du Centre est multidisciplinaire. Elle est constituée de soignants et de non-soignants : psychologues, philosophes, sociologues, travailleurs sociaux, juristes, théologiens et autres représentants de la société civile, tous formés à l'éthique clinique. Il s'agit d'élargir le champ de la réflexion, en considérant que le meilleur intérêt de la personne malade ne se mesure pas toujours en fonction de son seul intérêt médical.

En pratique, la consultation d'éthique clinique est à la disposition de tous, les soignés comme les soignants et accessible 24 heures sur 24.

Le centre peut être contacté par tout moyen : téléphone, fax, e-mail, courrier... toujours à propos d'un cas concret. Deux consultants de l'équipe, un soignant et un non-soignant mènent alors des entretiens approfondis avec toutes les parties à la décision, de façon à recueillir leur position et ce qui la fonde. S'en suit une discussion en staff multidisciplinaire, selon une procédure précise et avec des personnes formées à l'éthique clinique et médicale. S'il y a urgence à ce qu'une décision soit prise pour le patient concerné, les consultants rendent un avis immédiat qu'ils feront réviser par le staff rétroactivement : cela afin de respecter l'engagement selon lequel le temps qui compte est celui du patient, tout en garantissant au demandeur la qualité d'une prestation toujours collégiale et pluridisciplinaire. Les recommandations émises par le Centre sont purement consultatives. La décision qui sera prise reste la responsabilité du médecin en charge du patient.

Au total, l'idée est de ne pas s'immiscer dans le colloque singulier entre le médecin et son patient. L'ambition est, au contraire, de participer à ce que le dialogue s'approfondisse ou se restaure s'il a été malmené par la difficulté de la décision à prendre. ■

Pour nous joindre :
☎ : 01.58.41.22.33
ethique.clinique@cch.aphp.fr
www.ethique-clinique.com

Patricia SERRES
Chargée de mission
Centre d'éthique clinique